



SNC, filiale et responsabilités

Par **BenJ988**, le **22/10/2018 à 17:34**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si une sarl peut détenir 100% du capital d'une SNC en qualité de personne morale ?
Si oui, quelles sont les responsabilités des associés de la SARL mère ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **22/10/2018 à 20:38**

Bonjour
Si vous vous intéressez à la SNC, vous devez savoir qu'elle comporte au moins deux associés personne physique ou personne morale.

Par **nono11**, le **23/10/2018 à 11:29**

Bonjour,
Possible mais en utilisant l'article 1844-5 du code civil, je l'ai déjà fait pour une SCI.
Donc création avec 2 associés et 99% SARL et 1% autre personne.
Une fois immatriculée, cession des 1% à la SARL qui devient unique associée.
Normalement, vous avez 1 an pour régulariser mais si une personne le demande, donc tant que personne ne le demande vous gardez les 100%.
Ainsi, vous neutralisez avec la SARL la responsabilité indéfinie d'un associé de SNC.
Attention, comme chaque greffe a une politique propre, certains accepteront l'enregistrement de la cession, d'autres non, donc contactez le greffe pour savoir si ça leur pose un soucis tout en évoquant l'article 1844-5